



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU
14/03/2019

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

N° E19000028 / 30

LE VICE-PRÉSIDENT
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 11/03/2019, la lettre par laquelle le Préfet du Gard (DDTM Alès) demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la demande de permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de LAUDUN ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Alain ORIOL est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Préfet du Gard (DDTM Alès), à la Société RES SAS en qualité de maître d'ouvrage et à Monsieur Alain ORIOL.

Fait à Nîmes, le 14/03/2019

Le Vice-président délégué,

Jean-Baptiste BROSSIER